



Commune
d'AMPUS

Délibération N°2022-023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Michel MANISCALCO, Claire CANDELA, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusées : Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI,
Julie LUCCIONI représentée par Christian CHILLI,
Virginie MICHEL représentée par Hugues MARTIN,
Carmen FERNAGUT représentée par Aude ABIME.

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 09 Nombre de Suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal de la Commune la note de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 et le budget primitif de l'exercice 2022 qui s'établit ainsi qu'il suit :

⇒ pour la section de FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Total	973 057.90 €	973 057.90 €

⇒ pour la section d'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Total	1 144 404.14 €	1 144 404.14 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte ces propositions et ARRETE le montant des recettes et des dépenses du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune tels que définis ci-dessus,

PRECISE que le vote du budget a lieu par CHAPITRES.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN

